# First Trust Indxx NextG UCITS ETF

Le Fonds est un fonds indiciel géré passivement qui cherche à fournir aux investisseurs des résultats d'investissement qui correspondent de manière générale au cours et au rendement de l'indice Indxx 5G & NextG Thematic Index (l'« Indice »), avant frais et dépenses. L'Indice équipondéré est conçu pour répliquer la performance d'entreprises qui sont au cœur du processus de recherche et de développement de la technologie 5G et des technologies de prochaine génération, au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

## **Performance**

La performance passée ne saurait préjuger de la performance future Rendement depuis le lancement (%)



La performance antérieure au 29 janvier 2021 a été réalisée dans des circonstances qui ne s'appliquent plus, car l'objectif et la politique d'investissement du fonds ont changé et l'indice sous-jacent est passé de l'indice NASDAQ AlphaDEX® Japan NTR Index à l'indice Indxx 5G & NextG Thematic Index. Par conséquent, la performance du Fonds et les rendements historiques indiqués pour les périodes antérieures à cette date ne sont pas représentatifs de la performance que le Fonds, basé sur son indice actuel, aurait générée. La performance jusqu'à la date mentionnée ci-dessus a été calculée en JPY et tient compte des frais courants, mais exclut les frais d'entrée et de sortie. Après le changement d'indice mentionné ci-dessus, la performance du fonds est calculée en USD et tient compte des frais courants mais exclut les frais d'entrée/sortie.

Résumé des performances (%)	1 M	3 M	YTD	1 A	3 A	5 A	Depuis le lancement
Fonds	2,97	9,52	12,81	23,92	4,83	7,70	1,75
Gestion indicielle	3,06	9,80	13,38	25,20	5,60	14,63	-

La performance pour les périodes inférieures à un an est cumulative et annualisée pour celles supérieures

Rendement annuel sur 12 mois (%)				30.06.22 30.06.23	
Fonds	-1,31	15,43	-13,49	13,16	16,08
Gestion indicielle	-	43,39	-12,60	14,74	17,20

La performance du Fonds correspond à la performance de la catégorie d'actions depuis sa création, présentée nette de frais, y compris les dividendes réinvestis dans la devise de référence de la catégorie d'actions, à savoir en USD. Les performances peuvent varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Veuillez vous reporter à la section « Risques » en page 3 pour plus de détails sur les risques associés à un investissement dans le Fonds.



NXTG	Acc USD	
ISIN	IE00BWTNM743	
Catégorie d'actifs	Actions	
Lancement du Fonds	24.06.2015	
Lancement de la catég	orie 24.06.2015	
Total des frais sur encours	0,70%	
Devise de référence	USD	
Utilisation des revenus	s Capitalisation	
Actifs sous gestion	\$6,16 millions	
Actions en circulation	200 002	
Conforme à la directive OPCVM	Oui	
Domicile	Irlande	
Gestionnaire d'investissement	First Trust Advisors	
Fréquence de rééquilibrage	Semestrielle	
Méthode de réplication Physique – réplication intégrale		
Classification SFDR Article 6		
Gestion indicielle Indxx 5G & NextG Them	natic Index	

Fonds

## Informations boursières

Bourse	Dev.	Ticker	SEDOL
London Stock Exchange	GBP	NXTG LN	BYY59K1
London Stock Exchange	USD	NXTU LN	BF4X9Y6
Borsa Italiana	EUR	NXTG IM	BKPSSP9
✓ ISA ✓ SIPP ✓ UK Reporting Status			





+353 (0)1 913 1339



info@ftgportfolios.com



Fitzwilliam Hall, Dublin 2, D02 T292

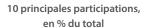


www.ftglobalportfolios.com

## **Portefeuille**

#### 10 PRINCIPALES PARTICIPATIONS (%)

Infosys Limited (ADR)	1,54
F5 Inc.	1,43
HCL Technologies Limited	1,43
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	1,42
Fujitsu Limited	1,41
International Business Machines Corporation	1,41
Tata Consultancy Services Limited	1,40
Tech Mahindra Ltd.	1,40
Ciena Corporation	1,39
Delta Electronics Inc.	1,39





10 principales participations, en % de l'actif net total. Les participations en portefeuille sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Les références à des titres spécifiques ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente et il convient de ne pas présumer ces derniers comme rentables.

#### **ALLOCATION SECTORIELLE (%)**

Technologie de l'information	58,65
Services de communication	29,76
Immobilier	6,57
Consommation discrétionnaire	2,52
Industrie	2,50



### **ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE (%)**

États-Unis	33,61
Japon	10,91
Taïwan	10,47
Inde	7,73
Corée du Sud	4,73
Chine	4,65
( ) Italie	3,22
Finlande	2,65
Suède	2,64
Royaume-Uni	1,88
Pays-Bas	1,65
Autre	15,86

#### **CARACTÉRISTIQUES DU FONDS**

Cap. boursière maximale	\$3 481,7 mrd
Cap. boursière moyenne	\$28,0 mrd
Cap. boursière minimale	\$4,1 mrd
Cours/bénéfices	22,88
Cours/valeur comptable	2,34
Cours/flux de trésorerie	9,58
Cours/ventes	1,70
Rendement de l'Indice	2,67%

- L'Indice vise à répliquer la performance des sociétés qui ont consacré, ou se sont engagées à consacrer, des ressources importantes à la recherche, au développement et à l'application des technologies cellulaires numériques de cinquième génération (« 5G ») et de prochaine génération au fur et à mesure de leur apparition.
- Les titres éligibles doivent afficher une capitalisation boursière minimale de 500 millions de dollars, un volume d'échange quotidien moyen sur six mois d'au moins 2 millions de dollars (1 million de dollars pour les sociétés des marchés émergents), avoir été négociés pendant au moins 90 % du total des jours de négociation au cours des six derniers mois ou, s'agissant d'un titre récemment émis dans le cadre d'une introduction en Bourse, au cours des trois derniers mois, un flottant minimal de 10 % des actions en circulation et un cours inférieur à 10 000 dollars pour les nouvelles composantes de l'Indice.
- Tous les titres éligibles sont analysés par Indxx et classés dans l'un des deux sousthèmes en fonction de leur exposition à la technologie 5G et/ou de nouvelle génération, soit l'infrastructure et le matériel 5G, soit les fournisseurs de services de télécommunications :
- l'infrastructure et le matériel 5G se composent de REIT de centres de données, de REIT d'antennes, de fabricants d'équipements, de sociétés d'équipements et de logiciels de test et de validation de réseaux et de fabricants de téléphones mobiles.
- Les fournisseurs de services de télécommunications sont des entreprises qui exploitent les réseaux de communication mobile cellulaire et sans fil qui offrent un accès aux réseaux 5G.
- Les titres éligibles sont classés par capitalisation boursière. Jusqu'à 100 titres ayant les plus grandes capitalisations boursières sont sélectionnés. 80 % de la pondération de l'Indice est allouée à l'infrastructure et au matériel 5G et 20 % aux fournisseurs de services de télécommunications. Les entreprises sont par la suite pondérées de manière égale dans chaque sous-thème.
- L'Indice est recomposé et repondéré chaque semestre.

## Risques

- Il se peut que le Fonds n'atteigne pas son objectif d'investissement et que la valeur des actions du Fonds baisse.
- Ni First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM ») ni aucune de ses sociétés affiliées ne garantissent la performance ou les rendements futurs du Fonds.
- Le Fonds investit dans des sociétés exposées aux technologies émergentes. Ces émetteurs peuvent être exposés à des risques qui ne se matérialiseront pleinement que lorsque la technologie sera plus largement utilisée. Les
- entreprises qui développent ou adoptent les premiers une nouvelle technologie peuvent ne pas être en mesure d'en tirer profit et rien ne garantit qu'une entreprise en tirera des revenus importants à l'avenir.
- Il n'y a aucune garantie que l'Indice continuera à être calculé et publié sur la base décrite dans le Prospectus. En outre, le rendement du Fonds peut ne pas correspondre au rendement de l'Indice.
- Voir également la description des risques applicables au Fonds dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

## Informations importantes

Cette communication promotionnelle est émise par First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM »), Fitzwilliam Hall, Fitzwilliam Place, Dublin 2, D02 T292. FTGPM est agréé et réglementé par la Banque centrale d'Irlande (« CBI ») (C185737). Le Fonds est également réglementé par la CBI.

Aucun élément contenu aux présentes ne constitue un conseil en matière d'investissement, juridique, fiscal ou autre, et il convient de ne fonder aucune décision d'investissement ou autre uniquement sur la base de celui-ci ; le document ne recommande ou ne suggère pas, implicitement ou explicitement, une stratégie d'investissement, ne tire pas de conclusions concernant une stratégie d'investissement pour le lecteur et ne fournit aucune opinion quant à la valeur ou au prix actuel ou futur d'un quelconque fonds. Il ne s'agit pas d'une invitation, d'une offre ou d'une sollicitation à s'engager dans une quelconque activité d'investissement, y compris un investissement dans le Fonds, et les informations, recommandations ou opinions exprimées dans le présent document ne constituent pas une offre de vente du Fonds.

Le Fonds est un compartiment à capital variable de First Trust Global Funds PLC (la « Société »), un fonds OPCVM à compartiments multiples appliquant le principe de la ségrégation des engagements entre les compartiments, constitué avec une responsabilité limitée en tant que société d'investissement à capital variable en vertu de la loi irlandaise et dont le numéro d'immatriculation OPCVM est 514357.

Les informations contenues dans cette communication promotionnelle ne sont pas exhaustives et doivent donc être lues conjointement avec le Prospectus du Fonds, le Supplément pertinent et le document d'informations clés – (DIC) qui contiennent des informations importantes ne figurant pas dans le présent support d'information, notamment les conditions d'investissement et les informations relatives aux risques et restrictions d'investissement, aux frais et dépenses et aux conflits d'intérêts. Les investisseurs potentiels sont priés de prêter une attention particulière aux informations sur les risques communiquées dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus du Fonds (disponible en anglais) et le DIC (disponibles pour chaque catégorie d'actions de chacun des compartiments de la Société et dans l'une des langues officielles de chacun des États membres de l'UE dans lesquels chaque compartiment a été notifié en vue de sa commercialisation conformément à la directive 2009/65/CE [la Directive

OPCVM]). Rien ne garantit que l'objectif d'investissement du Fonds sera atteint ou que le Fonds générera un rendement positif. Veuillez contacter FTGPM ou visiter le site www. ftglobalportfolios.com : pour obtenir le Prospectus du Fonds, le Supplément pertinent et le DIC. Les investisseurs et les investisseurs potentiels peuvent obtenir un résumé en anglais des droits des investisseurs et des informations sur l'accès aux mécanismes de recours collectif en cas de litige sur le site web suivant : https://www.ftglobalportfolios. com/Content/SUMMARY\_OF\_INVESTOR\_RIGHTS.

Le Fonds est actuellement déclaré pour commercialisation dans un certain nombre d'États membres de l'UE en vertu de la Directive OPCVM. La Société peut toutefois décider de mettre fin aux dispositions prises eu égard à la commercialisation de toute catégorie d'actions du Fonds à tout moment en utilisant la procédure prévue par la Directive OPCVM.

Les parts/actions d'un ETF de type OPCVM achetées sur le marché secondaire ne peuvent en général pas être revendues directement à l'ETF de type OPCVM. Les investisseurs doivent acheter et vendre des parts/actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (p. ex. un courtier) et peuvent encourir des frais ce faisant. En outre, il se peut que les investisseurs paient plus que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts/actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils les revendent.

La politique de la Société en matière de participations du portefeuille est conçue pour être transparente, tout en étant dans le meilleur intérêt du Fonds et en protégeant la confidentialité des participations du portefeuille de chaque Fonds. L'ensemble des participations du portefeuille du Fonds est généralement disponible quotidiennement, avec un décalage d'un jour, sur www. ftglobalportfolios.com. Toute information sur les participations du portefeuille qui pourrait être fournie sur demande sera fournie sur une base confidentielle.

Indxx et l'indice Indxx 5G & NextG Thematic Index sont des marques de commerce d'Indxx, LLC et ont fait l'objet d'une licence d'utilisation à certaines fins accordée à First Trust Advisors L.P. Le First Trust Indxx NextG ETF réplique l'indice Indxx 5G & NextG Thematic Index et n'est pas parrainé, approuvé, vendu ou promu par Indxx, LLC. Indxx, LLC ne formule par ailleurs aucune déclaration quant à l'attrait de l'investissement dans ce produit.

#### Pour les Investisseurs en Belgique

L'offre d'actions n'a pas été et ne sera pas notifiée à l'Autorité des services et marchés financiers belge (Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten) et le présent document n'a pas été et ne sera pas approuvé par celle-ci. Les actions ne peuvent être offertes en Belgique qu'à des investisseurs professionnels, en vertu de l'art. 5, al. 1 de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/ CE et aux organismes de placement en créances (la « Loi du 3 août 2012 »), à condition que ces investisseurs agissent pour leur propre compte et qu'ils respectent la condition de revente telle que prévue à l'art. 5, al. 1 de la Loi du 3 août 2012.

#### Pour les Investisseurs à Monaco

Le Fonds ne peut être offert ou vendu, directement ou indirectement, au public à Monaco autrement que par une banque monégasque ou un intermédiaire monégasque dûment autorisé agissant en tant qu'investisseur institutionnel professionnel ayant une connaissance et une expérience des questions financières et commerciales lui permettant d'évaluer les risques et les avantages d'un investissement dans le Fonds. Par conséquent, ce document ne peut être communiqué qu'aux (i) banques, et (ii) sociétés de gestion de portefeuille dûment agréées par la Commission de Contrôle des Activités Financières en vertu de la loi no 1.338 du 7 septembre 2007 et autorisées par la loi no 1.144 du 26 juillet 1991. Ces intermédiaires réglementés peuvent à leur tour communiquer ce document aux investisseurs potentiels sous leur propre responsabilité.

#### Pour les Investisseurs au Luxembourg

Le Fonds est autorisé à la commercialisation au Luxembourg. Le Prospectus, le Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI ») et d'autres documents ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en anglais auprès de CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### Pour les Investisseurs en Suisse

La distribution des actions en Suisse se fera exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés (les « Investisseurs qualifiés »), définis dans la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (« LPCC »), telle qu'amendée, et son ordonnance d'application. Par conséquent, le Fonds n'a pas été enregistré et ne sera pas enregistré auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le présent document et/ou tout autre document d'offre relatif au Fonds peut être mis à disposition en Suisse uniquement aux investisseurs qualifiés. Pour ce faire, le Fonds a nommé en tant que représentant suisse Waystone Fund Services (Switzerland) SA, Av. Villamont 17, 1005 Lausanne, Suisse, Tél: +41 21 311 17 77, email: switzerland@ waystone.com. L'agent payeur du Fonds est la Banque Cantonale de Genève. Toute documentation relative au Fonds peut être obtenue gratuitement auprès du représentant suisse à Lausanne. Les informations fournies ici le sont à titre d'information générale uniquement et les performances historiques ne constituent pas une indication des performances actuelles ou futures.